

les ayant recueilli la succession de l'Empereur Joseph, les filles de celui-ci ont été reculées d'un degré dans l'ordre de la succession hereditaire, que n'y ayant point de substitution, ni de Testament, les sœurs de l'Empereur Charles lui étant plus proches parentes que ne le sont ses Nièces, elles les doivent précéder dans l'ordre d'heritieres de leur Maison. Il y a des gens qui ont crû que l'Empereur n'avoit fait éclater cette Déclaration, enregistrée dans les Tribunaux des Etats hereditaires, que dans la vûe d'attacher dans ses interêts les Princes qui peuvent aspirer à marier leurs fils avec les deux jeunes Archiduchesses.

IV. Peu de jours après cette Déclaration (c'est-à dire le 25. Avril) l'Empereur pour s'éloigner du mauvais air des maladies contagieuses qui regnent toujours à Vienne & aux environs, quitta le séjour de la Capitale d'Autriche, pour aller faire sa résidence au Palais de Laxembourg; les Membres du Conseil l'y suivirent, & les Ministres étrangers sortirent aussi de la Ville, pour aller résider dans des Maisons de Campagne, le plus à portée de la Cour qu'ils en ont pû trouver: il ne resta à Vienne que l'Imperatrice Mere & ses deux filles; mais avec de grandes précautions qu'on a prises de ne pas laisser aprocher le Palais Imperial à aucune personne suspecte de contagion, l'absence de l'Empereur causa d'abord la desertion d'un si grand nombre d'Habitans, qu'elle produisit plusieurs banqueroutes parmi les Marchands.

V. On avoit crû que la Cour Imperiale ne laisseroit pas écouler le terme qu'on lui

avoit

*L'Empereur quitte Vienne pour aller résider à Laxembourg à cause de la peste.*